



ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RAPPORT DU JURY DES CONCOURS INTERNE ET EXTERNE COMMUN POUR LE RECRUTEMENT DANS LE CORPS DES SECRETAIRES ADMINISTRATIFS DE CLASSE NORMALE

(Session 2021)

Le jury tient à remercier tout particulièrement les équipes de la division des examens et concours qui, malgré le contexte sanitaire, ont permis grâce à leur professionnalisme, leur disponibilité et leur réactivité que les épreuves et les travaux de délibération du jury se déroulent dans d'excellentes conditions.

Cette session s'est déroulée pour la deuxième année dans un contexte marqué par la crise sanitaire liée au Covid mais l'on peut se satisfaire du fait que le jury ait pu s'appuyer, cette année, sur les productions écrites et les prestations orales des candidats.

Le nombre de postes offerts est en augmentation significative s'agissant du concours interne avec 43 postes offerts au titre du concours interne en 2021 contre 28 en 2020.

La hausse est moindre pour le concours externe avec 49 postes offerts en 2021 contre 42 en 2020.

Les concours interne et externe de secrétaire administratif étant ouverts au titre de plusieurs départements ministériels, le jury était constitué de telle sorte qu'il était représentatif de ces différents univers.

Cette année encore, les corrections ont été réalisées de façon dématérialisée. Elles ont été précédées d'une réunion préparatoire destinée à harmoniser le fonctionnement du jury.

Cette réunion a permis de préciser les principaux critères sur lesquels devait se fonder l'évaluation des candidats.

I / CONDITIONS D'ACCES AUX CONCOURS :

Conditions d'accès concours externe :

Ce concours est ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme sanctionnant deux années de formation classée au moins au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes.

Conditions d'accès concours interne :

Ce concours est ouvert aux **candidats justifiant d'au moins quatre années de services publics** au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est ouvert. Sont des services publics, les services accomplis en qualité d'agent public, c'est-à-dire de fonctionnaire ou d'agent non titulaire bénéficiant d'un contrat de droit public, relevant de l'une des trois fonctions publiques (fonction publique de l'Etat, fonction publique territoriale, fonction publique hospitalière), ou de militaire. Les services accomplis au sein d'une organisation internationale intergouvernementale sont assimilés à des services publics.

II / DONNEES STATISTIQUES

CONCOURS INTERNE

Nombre de postes offerts

Intérieur	Education nationale	Justice	Total
14	28	1	43

Nombres de candidats présents à l'épreuve d'admissibilité nombre d'admissibles

	Session 2019	Session 2020	Session 2021
Inscrits	824	735	793
Présents	507	439	454
Taux de défection	38,47	40,27	42,75
Admissibles	124	*	124
Admis liste principale	45	28	43
Inscrits liste complémentaire	36	20	23

(*) Pas d'épreuve d'admissibilité en 2020

Seuil d'admissibilité : 12,25

Seuil d'admission sur la liste principale : 13,77

Seuil d'admission sur la liste complémentaire : 12,55

Répartition Hommes/Femmes

	Femmes	Hommes
Inscrits	694	99
Admissibles	108	16
Admis	35	8
Liste complémentaire	19	4

CONCOURS EXTERNE

Nombre de postes offerts

Education nationale	Intérieur	Ecologie	Justice	Agriculture	Culture	Total
23	15	4	3	3	1	49

Nombres de candidats présents à l'épreuve d'admissibilité nombre d'admissibles

	Session 2019	Session 2020	Session 2021
Inscrits	1218	735	984
Présents	482	439	398
Taux de défection	60,42	60,29	59,55
Admissibles	66	*	136
Admis liste principale	26	42	49
Admis liste complémentaire	15	25	30

(*) Pas d'épreuve d'admissibilité en 2020

Seuil d'admissibilité : 10,82

Seuil d'admission sur la liste principale : 14,01

Seuil d'admission sur la liste complémentaire : 11,91

Répartition Hommes/Femmes

	Femmes	Hommes
Inscrits	856	128
Admissibles	116	20
Admis	44	5
Liste complémentaire	25	5

III / EPREUVES D'ADMISSIBILITE

Première épreuve : Cas pratique (concours externe et interne)

L'épreuve consiste en un cas pratique commun aux deux concours avec une mise en situation à partir d'un dossier documentaire remis au candidat. Le dossier doit relever d'une problématique relative aux politiques publiques et comporter plusieurs questions précédées d'une présentation détaillée des attentes du jury destiné à mettre le candidat en situation de travail (durée : 3 heures ; coefficient : 3). Lors de cette épreuve, les candidats devaient produire une note structurée et opérationnelle répondant à une problématique permettant de disposer des éléments nécessaires à la prise de décision et comportant les éléments suivants :

- respect de la présentation (timbre, date, objet, références respectant la hiérarchie des normes),
- rédaction d'une introduction claire posant la problématique et annonçant le plan suivi,
- déclinaison du plan conforme à celui annoncé, en respectant un équilibre entre les différentes parties,
- rédaction de la note en utilisant les documents du dossier,
- respect des règles d'orthographe et de grammaire,
- rédaction d'une conclusion.

Cette note a pour but de détecter chez le candidat ses capacités rédactionnelles et de synthèse. Elle permet d'apprécier ses capacités à répondre à une consigne claire, à organiser ses idées et à les présenter de manière structurée et concise dans un document à destination de sa hiérarchie.

Seconde épreuve : Questions à réponse courte (concours externe)

Cette seconde épreuve est constituée d'une série de 6 à 9 questions à réponse courte portant au choix du candidat exprimé lors de l'inscription, sur l'une des 4 options proposées :

- gestion des ressources humaines dans les organisations
- comptabilité et finance
- problèmes économiques et sociaux
- enjeux de la France contemporaine et l'Union européenne.

Ce que le jury a valorisé :

- **Annonce d'un plan qui permettait de mettre en lumière les idées essentielles**
- **Respect du plan annoncé**
- **Qualité de l'expression écrite**
- **Réponses aux questions structurées**

Ce que le jury a sanctionné :

- **Le jury regrette que les candidats ne fassent pas assez preuve d'esprit de synthèse, en se limitant trop souvent à recopier des paragraphes entiers des documents fournis**
- **Traitement partiel du sujet**
- **L'orthographe et la syntaxe ont pénalisé de nombreuses copies**

Recommandations aux candidats :

Le jury recommande aux candidats de lire attentivement le sujet, d'élaborer un plan qui permettra de dégager les idées essentielles, de veiller à la qualité d'expression ainsi qu'à la forme (respect de la forme administrative, timbre...)

Le jury a été sensible à l'effort de reformulation fait par un certain nombre de candidats. Malheureusement, encore un trop grand nombre s'est contenté de recopier textuellement des passages de documents mis à leur disposition. Si de ce fait, on pouvait retrouver des éléments de réponses aux

questions posées, il n'en demeure pas moins que ces copies démontraient une absence d'esprit de synthèse.

Le jury constate que dans de nombreux cas, les candidats ont rendu des copies inachevées signe sans doute d'une mauvaise gestion du temps.

IV / EPREUVE D'ADMISSION

Il convient de rappeler aux candidats l'importance de bien préparer leur présentation qui doit servir de point de départ à l'échange avec le jury. Des présentations qui parvenaient à sortir d'une forme trop formatée et stéréotypée ont suscité l'intérêt du jury et ont été valorisées.

Concours interne

L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier la personnalité, les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien qui a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, d'une durée de dix minutes au plus, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle. Au cours de cet entretien le candidat peut être interrogé sur des questions relatives aux connaissances administratives propres à l'administration, la collectivité ou l'établissement dans lequel il exerce (durée : vingt-cinq minutes, dont dix minutes au plus d'exposé ; coefficient 4).

Dans l'optique d'un recrutement interministériel, le jury regrette que la connaissance de base d'un autre ministère que celui de son affectation actuelle est généralement très limitée, voire inexistante, ce qui ne peut que desservir le candidat.

Les dossiers RAEP sont dans l'ensemble de bonne qualité mais les candidats sont vivement invités, lors de leur présentation, à ne pas réciter leur parcours de la même manière qu'ils ont construit leur RAEP ...

Le jury s'est délibérément placé dans une perspective de recrutement d'un collaborateur appelé à jouer un rôle d'encadrement intermédiaire : les questions posées ont donc naturellement été orientées dans cette direction afin de mesurer si le candidat dispose des compétences attendues pour ces missions : sens des responsabilités, capacités d'adaptation, prioriser son action, curiosité intellectuelle, ...

Les candidats reçus sont ceux qui ont su à la fois être convaincants, dynamiques, agréables sans enjoliver exagérément leurs compétences.

Concours externe

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien avec le jury, à partir d'un texte court relatif à un sujet de société en rapport avec le rôle des administrations ou portant sur une politique publique comportant une ou deux questions auxquelles le candidat doit répondre, visant à apprécier les qualités personnelles du candidat, son potentiel, son comportement face à une situation concrète, le cas échéant sous forme de mise en situation (durée : vingt-cinq minutes, dont dix minutes au plus d'exposé, précédée d'une préparation de vingt-cinq minutes ; coefficient 4).

Ce temps d'échange permet d'apprécier la capacité de raisonnement et d'expression orale du candidat. Au-delà, le jury s'attache à évaluer ses qualités relationnelles, sa capacité à travailler en équipe, à avoir un comportement adapté à certaines situations concrètes.

Il est attendu un propos clair, structuré, démontrant la compréhension d'un texte simple, des questions et enjeux posés, des réponses adaptées à un contexte professionnel démontrant les capacités d'analyse, d'expression, de réflexion et d'argumentation. Il est attendu que le candidat démontre sa maîtrise de soi, par un comportement simple et naturel malgré l'effet perturbateur inévitable du stress, inhérent à toute épreuve orale. Une trop grande assurance comme une trop grande réserve sont à proscrire.